

SCAREV	INSTRUCTION	INS066-a
	Avenant Fiche de Poste « Conducteur de travaux » - COVID19	Avril 2020

I. Rappels généraux sur les symptômes COVID-19

Les principaux symptômes du covid-19 peuvent-être :

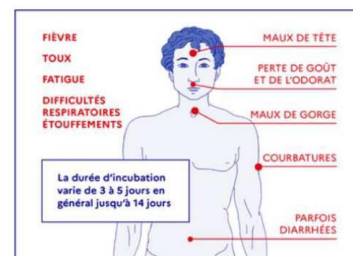
- De la fièvre
- Une toux sèche
- Des difficultés respiratoires
- Perte odorat et/ou du goût

La liste des symptômes est évolutive et non exhaustive. Les symptômes peuvent être différents selon les individus.

Pour plus d'information se référer aux informations transmises par le gouvernement

LES INFORMATIONS ESSENTIELLES

Quels sont les signes ?



II. Documents généraux

A. Documents PCA et PRA

Les documents **PCA001 : Plan de Continuité d'Activité COVID-19** et **PRA001 : Plan de Reprise d'Activité COVID-19** traitent des risques, mesures et consignes liés à la crise sanitaire COVID-19 pour l'entreprise SCAREV.

Ces documents sont accessibles :

- via le réseau informatique de l'entreprise ;
- via l'extranet www.scarev-org.fr;
- via les QR codes affichés sur le site ;
- sur demande à la Direction, en édition papier.

Ces documents doivent être lus et compris. Leurs contenus, consignes et mesures doivent être appliqués. En cas de question, il est de votre devoir de solliciter immédiatement un membre de la cellule de crise COVID-19 constituée à cet effet. Les informations de contacts sont disponibles sur le PCA.

B. Formulaires à remplir

Questionnaire Santé :

Ce questionnaire, rédigé par l'OPPBTP, permet de vérifier l'état de santé d'un salarié dans un contexte de Covid-19. Il doit être renseigné, à minima, tous les 72 heures et dès suspicion d'un symptôme lié au COVID-19. Il est rappelé que les données collectées seront traitées exclusivement par la Direction de manière strictement confidentielle.

Registre entrée-sortie du personnel et des visiteurs

Lors de chacune de vos venues sur le site SCAREV Allonnes, renseigner le formulaire d'entrée-sortie du site.

Ces formulaires sont accessibles :

- via l'extranet www.scarev-org.fr;
- via les QR codes affichés sur le site ;

SCAREV	INSTRUCTION	INSO66-a
	Avenant Fiche de Poste « Conducteur de travaux » - COVID19	Avril 2020

- sur demande à la Direction, en édition papier.
- Via la tablette présente l'accueil de l'entreprise

III. Consignes spécifiques au poste de travail – Conducteur de travaux

A. Au bureau – Site SCAREV

Dans la mesure du possible privilégier le télétravail pour le personnel « administratif » concerné par le maintien d'activité. A défaut, SCAREV met en œuvre les mesures et consignes suivantes :

- Ne pas rester seul dans les locaux de l'entreprise (interdiction travailleur isolé), se coordonner avec les personnes présentes pour les horaires d'ouverture.
- A l'arrivée au bureau, et très régulièrement tout au long de la journée, se laver les mains.
- Renseigner le registre d'entrées et de sorties en priorisant l'utilisation de son propre matériel pour accéder au formulaire (tablette, smartphone, ordinateur).
- Se tenir à distance d'un mètre au minimum, se laver régulièrement les mains.
- Tousser ou éternuer dans un mouchoir jetable ou dans son coude.
- Ne pas se serrer la main.
- Eviter les regroupements.
- Pour les réunions, privilégier les visio-conférences ou les appels téléphoniques.
- Laisser les portes intérieures des bureaux ouvertes.
- Respecter les consignes d'hygiène affichées sur site : utilisation de l'imprimante, de la machine à café, des sanitaires, l'instruction du port du masque, etc.
- Utiliser le distributeur de gel hydro alcoolique et les lingettes désinfectantes présents sur le site. Vous référer au plan de localisation des ressources afin de les situer.
- Avant de partir du bureau, fermer les volets roulants et désinfecter les éléments suivants : le clavier et la souris d'ordinateur, le téléphone, bouton des volets roulants et les poignées de porte de son bureau. Une boîte de lingettes désinfectantes a été mise en place sur chaque bureau.
- Port du masque chirurgical ou lavable pour les personnes ayant une toux et pour celle accueillant du public/tiers.
- Etre absent du site le mercredi de 17h30 à 18h30 et le vendredi de 17h30 à 19h30. (passage de la société de nettoyage).
- Refermer le portail d'accès au site (vert) avec le cadenas après votre départ.
- Respecter les consignes et protocoles indiqués sur les affichages.

B. Accueil d'un visiteur non salarié SCAREV sur le site SCAREV Allonnes

Dans la mesure du possible, réduire toute convocation de visiteur pendant la période de crise sanitaire.

Pour les visiteurs du site, SCAREV met en œuvre les mesures suivantes :

- Renseigner le registre des visites dématérialisé à l'arrivée du visiteur. Le formulaire est accessible sur l'équipement personnel du visiteur via un QR CODE (smartphone, tablette, ordinateur.). A défaut, une tablette et un protocole d'utilisation/désinfection sont disponibles à l'entrée du site.

SCAREV	INSTRUCTION	INSO66-a
	Avenant Fiche de Poste « Conducteur de travaux » - COVID19	Avril 2020

- Si la personne présentes des symptômes « COVID-19 » le préciser dans le registre.
- Le visiteur suivra le même protocole que le personnel SCAREV.

C. Réalisation des missions nécessitant de se déplacer

Dans la mesure du possible, annuler ou reporter tous les déplacements à une date ultérieure. Si cela n'est pas possible, respecter les consignes du gouvernement (voir encadré ci-dessous) ainsi que les gestes et règles barrières évoqués précédemment.



Consignes particulières à appliquer dans le cadre d'un déplacement :

- Ne pas emmener de passager dans les véhicules, ne pas co-voiturer.
- Nettoyer les parties suivantes à l'aide de lingettes désinfectantes : volant, levier de vitesse, frein à main, tableau de bord, accessoires à commandes tactiles (GPS, autoradio,...) et poignées de portières intérieurs et extérieurs.

1) Visite sur site extérieur (chantiers, clients, prestataires, etc.)

- Demander, au préalable, si des mesures et consignes particulières sont mises en œuvre sur le site visité.
- Lors des visites, appliquer les mesures du site d'accueil **ET** les mesures du site SCAREV.
- Privilégier les visites individuelles.
- Limiter le « toucher » des surfaces au maximum sauf pour assurer votre sécurité (par exemples : garde-corps, rampe d'escalier).
- Tenir à jour le registre des déplacements du personnel administratif SCAREV. Fichier Excel présent sur le réseau informatique.

2) Remise de documents

- Dans la mesure du possible, privilégier la remise de documents sous forme dématérialisée. Préciser cette demande à votre interlocuteur avant de vous rendre sur site.
- A défaut, prévoir un sac neutre étanche :
 - o Conditionner les documents dans le sac
 - o Fermer le sac
 - o Laisser l'ensemble 24h en « quarantaine » avant ouverture du sac et consultation des documents.

SCAREV	INSTRUCTION	INS066-a
	Avenant Fiche de Poste « Conducteur de travaux » - COVID19	Avril 2020

IV. Organisation

En complément des missions que vous menez habituellement dans le cadre de votre fonction, vous mettrez en œuvre les actions suivantes.

A. Travaux préparatoires préalables

a. Moyens techniques, matériels et administratifs

- Conserver la trace des raisons de l'impossibilité d'exercer une intervention en cas d'arrêt du chantier à la demande du maître d'ouvrage pour cause de défaillance d'autres corps d'état, défaut de livraison, ou activité non prioritaire, etc.
- Informer tous les fournisseurs, loueurs et communiquer les noms des personnes à contacter en cas d'urgence.
- Reprendre contact avec les clients, la maîtrise d'ouvrage et le CSPS (le cas échéant) pour m'assurer de la réouverture de mes chantiers ciblés et des conditions particulières de sécurité liées à cette reprise. Solliciter les MOA pour qu'ils formalisent leurs demandes de réouverture du chantier (ordre de service, courrier, mails, ...) et la liste des conditions sanitaires qu'il a établies.
- Retranscrire les nouvelles obligations dans les procédures de l'entreprise dès que possible : note de service, affichage, PPS, DU, SMS, mails... ;
- Etablir la trame de PPS à partir du guide des préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus covid-19, du PCA et PRA de la société.
- Mettre à jour les PPS en tenant compte de la liste des conditions sanitaires établie par le MOA, du PGC mis à jour par le Coordonnateur SPS, de la visite d'inspection commune et de la fiche étude de reprise.
- Identifier les tâches pour lesquelles la distance de travail à plus d'un mètre l'un de l'autre n'est pas possible et pour lesquelles il faudra obligatoirement le port d'un masque et de lunettes.
- Préalablement à la reprise, se rendre sur les zones de travail afin d'identifier et de traiter :
 - o Les éventuelles problématiques survenues depuis la fermeture du chantier (dégradation des installations, vols, voiries impraticables, par exemple...),
 - o Les zones de travail où les gestes barrières ne peuvent pas être respectés (espace confiné, exigü...),
 - o Les disponibilités en énergies et eau.
- Vérifier ou faire vérifier par une personne compétente les équipements de travail en hauteur (échafaudage, plateforme, nacelle..).
- Etablir la trame de la fiche d'étude de reprise avec le service QSE et la Direction.
- S'assurer de disposer des moyens techniques et administratifs afin d'assurer la continuité des chantiers, des compagnons et des prestataires ;
- S'assurer que les compagnons pourront disposer de moyens de transport leur permettant de respecter les consignes et mesures barrière.
- S'assurer que les compagnons en grands déplacements vont pouvoir disposer de chambre individuelle et de possibilité de restauration.

SCAREV	INSTRUCTION	INS066-a
	Avenant Fiche de Poste « Conducteur de travaux » - COVID19	Avril 2020

b. Moyens humains

- Prendre des nouvelles de tous mes compagnons régulièrement. Identifier les compagnons disponibles et indisponibles (garde d'enfant, arrêt maladie, suspicion de symptômes, etc.) ;
- Informer et former les compagnons sur les risques et les mesures de prévention spécifiques qu'il doit strictement respecter, notamment :
 - o Diffusions des documents PCA / PRA,
 - o Formulaire à renseigner,
 - o Informer et former aux protocoles spécifiques d'accès chantiers où les compagnons doivent se rendre
 - o Informer et former aux mesures barrières, mesures de désinfection des surfaces et lieux collectifs, port du masque barrière, etc.
 - o Tracer les informations et formations présentés dans le système de management de la société.
- Solliciter la Direction afin d'établir les dérogations pour la circulation du personnel et préparer des autorisations de déplacement vierge.
- Diffuser le protocole d'accès site-dépôt pour les compagnons venant chercher des matériaux, du matériel et des consignes chantier. Mesures lors des chargements / réception. S'assurer de la compréhension et de l'application de ces consignes par les compagnons.

B. Travaux quotidiens de suivi, d'accompagnement et de contrôle

- S'informer quotidiennement des mesures gouvernementales et Direction SCAREV à appliquer ;
- Prendre des nouvelles de tous mes compagnons quotidiennement. Les questionner aussi sur leur entourage proche afin qu'ils consultent si besoin ;
- Visiter les chantiers régulièrement et vérifier que la co-activité ne s'oppose pas aux consignes et ne génère pas une augmentation des autres risques. S'assurer que les compagnons respectent scrupuleusement les consignes et mesures communiquées.
- Maintenir le contact avec les fournisseurs, sous-traitants, co-traitants et prestataires. S'informer de la survenance d'éventuelles contraintes supplémentaires à traiter.
- Organiser des débriefings quotidiens avec les encadrants de chantier, analyser les actions mises en œuvre et leurs effets.
- Etre force de proposition auprès de la Direction dans l'objectif PRIORITAIRE de préserver la santé et la sécurité du personnel SCAREV et de ses prestataires.

Rédaction / Date : Antoine SELLES 10/04/2020	Validation / Date : Aurélien LE MOINE 10/04/2020
---	---